

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 12 NOVEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, Mme GESANG, M. MERG, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, Mme FICHTER et M. TRAUTMANN ;

MM. ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, (excusés) ;

MM. AMRHEIN, E. HELMER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON, Mme KIEFER, M. TREIBER.

DEL. N° 098/2007conseil

OBJET : ZAC THERMALE A MORSBRONN-LES-BAINS : OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION EN VUE DE LA CREATION DE LA ZAC

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn,*
- *VU la délibération n° 065/2004 du 13 septembre 2004 « demande d'intégration de la ZAC de Morsbronn-Les-Bains dans l'étude alsace du nord (thermalisme) »,*
- *CONSIDERANT la délibération du conseil municipal de la commune de Morsbronn-les-Bains en date du 1^{er} mars 2005 « projet de développement touristique à Morsbronn-les-Bains »,*
- *VU la délibération n° 052/2005 du conseil communautaire du 21 mars 2005 « zone d'activité thermique à Morsbronn-Les-Bains, acquisition de terrains : mission SAFER »,*
- *VU la délibération n° 062/2005 du conseil communautaire du 30 mai 2005 « zone d'activité thermique à Morsbronn-Les-Bains, acquisition de terrains : mission SAFER »,*
- *VU la délibération n° 086/2005 du conseil communautaire du 26 septembre 2005 « zac thermique Morsbronn-Les-Bains : procédures d'acquisition des terrains »,*
- *VU la délibération n° 074/2006 du conseil communautaire du 26 juin 2006 « zac thermique Morsbronn-Les-Bains : acquisition des terrains, prix d'acquisition »,*
- *VU la délibération n° 094/2006 du conseil communautaire du 4 décembre 2006 « « zac thermique Morsbronn-Les-Bains : convention d'occupation temporaire SAFER »,*
- *VU la délibération n° 095/2006 du conseil communautaire du 4 décembre 2006 « zac thermique Morsbronn-Les-Bains : acquisition des terrains, prix d'acquisition, précisions complémentaires à la délibération n°74/2006 »,*
- *VU la délibération n° 097/2006 du conseil communautaire du 4 décembre 2006 « zac thermique Morsbronn-Les-Bains : engagement des démarches nécessaires à la constitution d'un dossier de DUP »,*
- *VU la délibération n° 096/2006 du conseil communautaire du 4 décembre 2006 « zac thermique Morsbronn-Les-Bains : acceptation du droit de préemption cédé par la commune de Morsbronn-les-Bains »,*
- *CONSIDERANT la délibération du conseil municipal de la commune de Morsbronn-les-Bains en date du 11 mai 2007 « proposition de suppression de la ZAC Cybéliades »,*

.../...

- VU la délibération n° 062/2007 du conseil communautaire du 18 juin 2007 décidant la suppression de la ZAC dite des Cybéliades située à Morsbronn-les-Bains,
- VU la délibération n° 82/2007 du conseil communautaire du 10 septembre 2007 : zac thermique à Morsbronn-Les-Bains, zone de Hegeney et Woerth-sud : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDAU »,
- VU l'avis du bureau en date du 29 octobre 2007,
- ENTENDU l'exposé du président,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 abstention :

- **décide d'engager les démarches en vue de la création d'une nouvelle ZAC permettant l'accueil de nouveaux projets touristiques ;**
- **approuve les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet de création :**
 - promouvoir un tourisme source de développement économique,
 - favoriser un tourisme durable et de qualité
 - contribuer à la structuration urbaine du village
- **décide d'engager les études préalables à la création de cette ZAC conformément et en application de l'article R. 311-2 du code de l'urbanisme ;**
- **décide de soumettre ces études à la concertation de la population pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :**
 - . mise à disposition, pour consultation, des documents d'études à la mairie de Morsbronn-les-Bains, au siège administratif de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet de la communauté de communes
 - . organisation d'au moins une réunion publique d'information**ces modalités pouvant être complétées si nécessaire pour toute autre forme de concertation ;**
- **autorise le président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 5 décembre 2007
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL